

Sous la loupe ethnographique

Autor(en): **Hartmann, Dominique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **23 (2011)**

Heft 91

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-552858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Sous la loupe ethnographique

Au printemps 2012, la Suisse publiera l'inventaire de ses « traditions vivantes ». Comment le pays du fédéralisme s'y est-il pris pour l'établir ? *Par Dominique Hartmann*

La Suisse répertorie actuellement les traditions et spécificités culturelles qui constituent son « patrimoine culturel immatériel » (PCI). Elle en soumettra une sélection à l'adoption de l'Unesco qui, craignant l'homogénéisation culturelle sous l'influence de la mondialisation, a décidé, voilà plus de cinquante ans, d'encourager la sauvegarde du PCI et de promouvoir la diversité des cultures en organisant un répertoire « représentatif de l'humanité ». Un regard scientifique accompagne ce processus de sélection depuis bientôt deux ans : « Il s'agit de repérer les enjeux et les limites d'un tel programme international, mais aussi les modes de fonctionnement de notre politique culturelle fédéraliste », explique Florence Graezer Bideau, anthropologue à l'EPFL, qui souligne à quel point le suivi ethnographique d'un processus en cours est exceptionnel. Cette recherche – qui représente une chance exceptionnelle pour la science – s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé « Intangible Cultural

Les Tschäggättä du Lötschental. La tradition valaisanne veut que ce soient les jeunes hommes célibataires qui portent ces masques pendant le carnaval. Cet exemplaire récent reprend le motif ancien de la tête de mort.
Photo : Jean-Christophe Bott/Keystone

Heritage : the Midas Touch ? », dirigé par l'ethnologue Ellen Hertz, de l'Université de Neuchâtel, qui souligne l'intérêt de procéder à de véritables enquêtes de terrain dans le domaine des « traditions vivantes » : « Quand on regarde derrière les images stéréotypées du folklore, on trouve un foisonnement de pratiques qu'on peut qualifier de 'traditionnelles', souvent remaniées ou détournées de leurs usages originaux, mais qui demeurent des lieux de sociabilité et d'échange importants pour beaucoup de Suisses », souligne cette dernière.

Sur quelles traditions la Suisse veut-elle asseoir son histoire, quelle image va-t-elle transmettre d'elle-même ? Suivant le principe de la subsidiarité, l'Office fédéral de la culture (OFC) a confié à chaque canton le soin d'organiser sa propre récolte de PCI, tout en formulant des directives générales. Or, des différences intéressantes sont tout de suite apparues dans l'interprétation des critères de sélection : « La Suisse orientale a retenu des traditions significatives, en tenant compte surtout de ce qui fait sens pour les populations locales, tandis que la Suisse centrale a opéré son choix dans une perspective nationale, songeant déjà à ce qui pourrait figurer dans l'inventaire de l'OFC », relève Florence Graezer Bideau. L'OFC a par ailleurs invité les Etats cantonaux à prêter attention aux communautés étrangères qui ont contribué à forger la Suisse. Ainsi, l'« italianità », proposée par le canton du Valais, côtoie les combats de reines et les sculpteurs de masques du Lötschental.

Pour procéder à leurs choix, les cantons disposaient de deux stratégies possibles, ascendante (« bottom-up ») ou descendante (« top-down »). « Etonnamment, explique Florence Graezer Bideau, au pays de la démocratie directe, seuls trois Etats cantonaux ont tenté de faire remonter les propositions d'en-bas, dans l'esprit de la Convention de l'Unesco de 2003. » Plus que la qualité intrinsèque des diverses traditions, la question des subventions a donné lieu à quelques conflits. « Certains cantons redoutaient qu'une fois une proposition retenue, ils n'aient à soutenir financièrement l'association porteuse de cette tradition », note la chercheuse. Cette crainte montre comment les logiques locales influencent l'interprétation de la convention – qui n'implique d'ailleurs pas une aide automatique aux éléments patrimoniaux sélectionnés.

En revanche, le fédéralisme suisse n'a pas entravé le processus, bien au contraire. « Les experts internationaux ont même été fascinés par l'efficacité du processus et par son aspect 'participatif', effet direct du principe de subsidiarité. Ce particularisme serait peut-être lui-même digne de figurer à l'inventaire PCI ? » ■